



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°031-2026

SEANCE DU : 14 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 14/04/2026

Affichée le : 08/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Etaient	Patrick RAOULT	Thomas PROUST	Fabien VOLLE	Thierry CHAUMERLIAC
présents :	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Michel WATIER	Franck MARCHAL
	Catherine DEVILARD	Serge GHILLEBAERT	J.M. HENNEBERT	David GRANDINETTI
	Daïkha BRICOUT	Anne-Laure BONCORI	Anissa BENDHIAF	Edouard DEGREMONT
	Hervé SOUPRAYEN	Audrey SABOURIN	Ambre OLLIVIER	Aude MAZURELLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Céline GALLAND	Eric DEVILARD
	Jean-Michel LECAILLE	Morgane RABISCHUNG		

Absents représentés : Monsieur Jean-Michel LECAILLE pouvoir à Madame Patricia GOASDOUE

Absents non représentés : Monsieur J.M. HENNEBERT

Secrétaire de séance : Madame Patricia GOASDOUE

Budget assainissement (M49) – approbation du compte administratif 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122- 1, L 2343-1 et R 2342-1 à R 2342-12 et en application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Hors présence de Madame le Maire, il est proposé au Conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions) :

- **Approuve** le compte administratif 2025 M49 et ses résultats comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 095-219505047-20260414-0312026-DE



EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 528 336,95	G 850 655,21	G-A -677 681,74
	Section d'investissement	B 576 682,45	H 1 175 807,39	H-B 599 124,94
		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 552 170,72 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 82 470,78 (si excédent)	
		=		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 2 105 019,40	Q= G+H+I+J 2 661 104,10	=Q-P 556 084,70
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 528 336,95	= G+I+K 1 402 825,93	-125 511,02
	Section d'investissement	= B+D+F 576 682,45	= H+J+L 1 258 278,17	681 595,72
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 105 019,40	= G+H+I+J+K+L 2 661 104,10	556 084,70

Pour extrait certifié conforme, le 15 avril 2026

Le Maire,
Céline CAUDRON